

Procès-verbal de la séance publique **régulière** du conseil d'administration du **Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord** tenue **le 25 janvier 2017, à 16 h 30**, à la salle P-218 du Cégep de Sept-Îles, 175, rue De La Vérendrye, Sept-Îles, et en visioconférence.

En présence

M. Denis Mioussé, président
 M. Marc Fortin, PDG et secrétaire
 M. Pascal-Simon Audet
 M. Carol D Boies (à compter du point 8.2)
 M. Dave Charlton
 M. Michel Paul
 M. Jean-Pierre Porlier
 M. Jean-Marie Vollant

En visioconférence

M. Claude Belzile, vice-président
 Mme Jacinthe Bernard
 M. Roger Dubé
 Mme Patricia Huet
 M. François Tremblay
 Mme Solange Turgeon

En audioconférence

Mme Johanne Beaudoin

Absences motivées

Mme Isabelle Bossé
 Mme Josée Francoeur
 M. Roberto Gauthier

Invités : Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance publique régulière ouverte à 16 h 42.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Inscription aux affaires nouvelles :

12.1 Absence et remplacement du directeur des ressources financières et de la logistique

Résolution 2017-01-001

Adoption de l'ordre du jour de la
séance publique régulière du 25 janvier 2017

Il est proposé et appuyé

D'adopter l'ordre du jour de la **séance publique régulière** du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du **25 janvier 2017**, avec l'ajout proposé, laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 De la séance publique régulière tenue le 23 novembre 2016

Résolution 2017-01-002

Adoption du procès-verbal de la
séance publique régulière tenue le 23 novembre 2016

Il est proposé et appuyé

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la **séance publique régulière** du conseil d'administration tenue le **23 novembre 2016**.

Adopté à l'unanimité

4. Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public

Le tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public est maintenant disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président s'adresse aux membres du conseil, au président-directeur général, aux membres de la direction, aux membres du personnel administratif ainsi qu'au public, en ces termes :

D'abord, permettez-moi de vous souhaiter, en ce début de 2017, une année pleine de santé. L'année qui s'amorce en sera une de grands changements. D'abord chez les membres du personnel soignant qui auront à se choisir de nouveaux représentants syndicaux. Votre choix ne sera pas facile, nous en sommes persuadés. Mais je suis certain que votre choix sera le bon et que vous serez très bien représentés, peu importe l'allégeance syndicale que vous prioriserez.

Grand changement également pour les membres des équipes patronales qui auront à composer et à travailler avec de nouvelles actrices et de nouveaux acteurs pour que toutes les parties autour de la table de négociation en arrivent le plus sereinement possible à des ententes qui n'auront qu'un seul but, le mieux-être des citoyens qui auront besoin des services de santé.

Plusieurs groupes m'ont interpellé dans le dossier des équipements de laboratoires ou des équipements payés par les différentes fondations de la Côte-Nord, comme quoi ces équipements seraient transférés vers le Saguenay-Lac-St-Jean avec le déploiement du dossier Optilab. Il est certain que j'ai fait les vérifications nécessaires et je peux vous assurer que ni les équipements payés par les différentes fondations, ni les équipements actuellement présents dans les différents centres hospitaliers ne quitteront la Côte-Nord. Il y a eu oui, des visites pour faire l'inventaire de ces équipements mais rien de plus. Puisque l'on parle des fondations, j'aimerais souhaiter la bienvenue à monsieur Carol Boies, nouveau représentant des fondations au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord. Monsieur Boies, soyez assuré de toute notre collaboration. Je veux aussi remercier pour son temps et son intérêt, monsieur Norbert Nadeau qui a occupé ce poste jusqu'en décembre dernier.

Je terminerai cette adresse par une excellente nouvelle qui a été rapportée un peu plus tôt cette semaine, soit la construction à La Tabatière aux coûts de 2,3 millions de dollars d'un logement social qui abritera huit chambres et un appartement pour personnes âgées. Le CISSS de la Côte-Nord y est allé d'une injection de 75 000 \$. Pour avoir l'aval du ministère pour aller de l'avant avec ce projet réclamé depuis des années par la population de La Tabatière et de son Maire, monsieur Randy Jones, la députée de Duplessis, madame Lorraine Richard, ainsi que les membres de son personnel, ont multiplié les rencontres formelles et informelles et leurs efforts ont fait en sorte qu'une somme de 250 000 \$ a été octroyée à ce projet permettant ainsi sa réalisation. Vingt-cinq à trente personnes sont déjà en attente d'un appartement dans cette communauté regroupant Baie-des-Moutons et La Tabatière.

6. Rapport du président-directeur général

Au retour des fêtes, l'équilibre budgétaire et le plan de transformation sont les principaux sujets de préoccupation sur lesquels le président-directeur général et son équipe de direction se sont consacrés. En fait, le plan présenté aujourd'hui découle d'une lecture de l'ensemble de l'organisation des services, avec comme objectif de préserver les services, mieux desservir la population et faire face aux besoins futurs.

7. Correspondance

Ces correspondances sont déposées au conseil pour information.

8. Agenda de consentement

8.1 Accueil d'un nouvel administrateur – membre observateur des fondations

À la suite de la démission de monsieur Norbert Nadeau et à la demande du conseil d'administration, les présidents des fondations de la région se sont rencontrés, le 19 décembre 2016, afin d'identifier une personne pour poursuivre le mandat du membre observateur « fondations » au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord. Monsieur Carol Boies a été choisi pour agir comme tel. Ce dernier est président de la Fondation du Centre de santé de la Minganie.

Résolution 2017-01-003

Accueil d'un nouvel administrateur – membre observateur des fondations

Attendu la démission de monsieur Norbert Nadeau;

Attendu la consultation menée auprès des présidents des fondations de la région;

Attendu la proposition de la candidature de monsieur Carol Boies, président de la fondation du Centre de santé de la Minganie;

Il est proposé et appuyé

De désigner, monsieur Carol Boies, membre observateur représentant les fondations au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours.

Adopté à l'unanimité

8.2 Nomination d'un membre au comité de vérification

Le conseil doit nommer un membre au comité de vérification pour combler le poste laissé vacant suite à la démission de monsieur Norbert Nadeau, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours.

Résolution 2017-01-004

Nomination d'un membre au comité de vérification

Attendu la démission de monsieur Norbert Nadeau;

Il est proposé et appuyé

De nommer *monsieur Carol D Boies*, pour siéger au comité de vérification pour la durée non écoulée du mandat en cours.

Adopté à l'unanimité

8.3 Affaires médicales

8.3.1 Programme de gestion des antimicrobiens

Résolution 2017-01-005

Programme de gestion des antimicrobiens

Attendu que pour répondre à la demande ministérielle et aux exigences d'Agrément Canada pour chaque établissement, le comité de surveillance de l'utilisation des antibiotiques a rédigé un programme sur la gestion des antimicrobiens;

Attendu que ce document remplacera, suite à l'approbation par les instances impliquées, tous les programmes locaux de gestion des antimicrobiens des différentes installations du CISSS Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé

D'adopter, tel que présenté, le *Programme de gestion des antimicrobiens*.

Adopté à l'unanimité

8.3.2 Nomination de membres actifs

Résolution 2017-01-006

Nominations de membres actifs

Attendu la demande de nomination à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous;

De leur accorder un statut de **membre actif** au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation précisée (si privilèges dans plusieurs installations, préciser le lieu de la pratique majoritaire);

De leur octroyer des privilèges d'exercice selon la liste qui suit cette résolution pour la période précisée;

# permis	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Période	Résolution no
1-87008-8	Jean-François Vachon	psychiatre	psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée)	Manicouagan	1 ^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2016	CMDP-2016-186
16743	Rasha Ibrahim	médecin de famille	médecine familiale	Fermont	1 ^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016	CMDP-2017-02
16060	Adam Zrari	médecin de famille	médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical)	Basse-Côte-Nord	19 septembre 2016 au 31 décembre 2016	CMDP-2017-03
10300	Christine Arès	chirurgie	médecine dentaire	Basse-Côte- Nord	20 novembre 2016 au 31 décembre 2016	CMDP-2017-04

Adopté à l'unanimité

8.3.3 Nomination de membres associés

Résolution 2017-01-007

Nominations de membres associés

Attendu la demande de nomination à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous;

De leur accorder un statut de **membre associé** au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation précisée (si privilèges dans plusieurs installations, préciser le lieu de la pratique majoritaire);

De leur octroyer des privilèges d'exercice selon la liste qui suit cette résolution pour la période précisée;

# permis	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Période	Résolution no
12496	Annie Imbeault	urologie	urologie	Sept-Îles	1 ^{er} avril 2017 au 31 décembre 2018	CMDP-2016-187
1-79290	Raynald Cloutier	santé publique et santé au travail	santé publique et Santé au travail	Manicouagan	1 ^{er} août 2016 au 31 décembre 2016	CMDP-2016-187
15739	Steve Mathieu	dermatologie	dermatologie	Manicouagan	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-05
11680	Marie-Pier Hogan	pneumologie	pneumologie - interprétation des tests de fonction respiratoire	Sept-Îles et Basse-Côte-Nord	4 décembre 2016 au 31 décembre 2018	CMDP-2017-06

Adopté à l'unanimité

8.3.4 Changement de statut

Résolution 2017-01-008

Changement de statut

Attendu la demande de *madame Mélanie Dubuc*, pharmacienne, datée du 9 septembre;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la loi sur la santé et les services sociaux, résolution n° CMDP-2016-188

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter le changement de statut de *madame Mélanie Dubuc*, pharmacienne membre associé à Fermont à celui de **membre actif à l'installation de Sept-Îles**, en date du 9 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

8.3.5 Renouvellement de privilèges

Résolution 2017-01-009

Renouvellement de privilèges

Attendu la demande de renouvellement à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé

De procéder au renouvellement de chacun des membres de la liste ci-dessous;

De leur accorder un statut de **membre actif** au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation précisée (si privilèges dans plusieurs installations, préciser le lieu de la pratique majoritaire);

De leur octroyer des privilèges d'exercice selon la liste qui suit cette résolution pour la période précisée :

# permis	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Période	Résolution no
1-87008-8	Jean-François Vachon	psychiatre	psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée)	Manicouagan	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-10
16743	Rasha Ibrahim	médecin de famille	Médecine familiale	Fermont	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-11
16060	Adam Zrari	médecin de famille	médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le gestionnaire médical)	Basse-Côte-Nord	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-12
10300	Christine Arès	chirurgie	médecine dentaire	Basse-Côte-Nord	1 ^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2017	CMDP-2017-13

Adopté à l'unanimité

8.3.6 Non-renouvellement de privilèges

Résolution 2017-01-010

Non-renouvellement de privilèges

Attendu la demande de non-renouvellement à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable des chefs de département clinique;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Attendu la révision du statut et des privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Il est proposé et appuyé

De procéder au non-renouvellement de chacun des membres de la liste ci-dessous;

Que ces non-renouvellements soient valides à compter du 31 décembre 2016 :

# permis	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Période	Résolution no
13639	Daniel Liberman	Urologie	Urologie	Manicouagan	À compter du 31 décembre 2016	CMDP-2017-14
77420	François D. Morin	Radiologie	Radiologie	Manicouagan	À compter du 31 décembre 2016	CMDP-2017-15

Adopté à l'unanimité

8.3.7 Modification de privilèges

Résolution 2017-01-011

Modification de privilèges

Attendu la demande formulée pour chacun des membres actifs du CMDP de la liste ci-dessous, à l'installation Le Royer de Manicouagan, d'être autorisé à pratiquer également à l'installation de Forestville;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

De procéder à l'ajout de privilège à l'urgence de Forestville pour chacun des membres de la liste ci-dessous;

De leur conserver un statut de **membre actif** au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord **pour l'installation de Manicouagan en ajoutant des privilèges à l'urgence de Forestville**, aux dates précisées :

# permis	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Période	Résolution no
15087	Jean-Emmanuel Bouchard	Médecin de famille	Ajouter : Urgence à Forestville	Manicouagan	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-07
16028	Zhi da xu	Médecin de famille	Ajouter : Urgence à Forestville	Manicouagan	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-08
16116	Louis-Charles Moreau	Médecin de famille	Ajouter : Urgence à Forestville	Manicouagan	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019	CMDP-2017-09

Adopté à l'unanimité

8.3.8 Démissions

8.3.8.1 Membres associés

Résolution 2017-01-012

Démissions membres associés

Attendu que les règles pour les privilèges se sont précisées dans les derniers mois;

Attendu que pour obtenir des privilèges de membre associé dans un établissement, on doit maintenant détenir un PEM comme membre actif dans son lieu principal de pratique;

Attendu que les médecins nommés ci-dessous n'ont plus de privilèges de membre actif dans ces centres hospitaliers et dans le de contexte d'une réorientation de carrière;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord avait accordé aux médecins de la liste ci-dessous, des privilèges de membre associé;

Il est proposé et appuyé

D'accepter l'annulation des privilèges pour chacun des membres de la liste ci-dessous, aux installations mentionnées qui leur avaient été accordés aux dates précisées et ce, à compter du 28 novembre 2016 :

# permis	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Période	Résolution no
79381	Bernard Sévigny	Oto-rhino-laryngologiste	Oto-rhino-laryngologiste	Sept-îles, Minganie et Basse-Côte-Nord	Sept-îles et Minganie : 31 décembre 2018 Basse-Côte-Nord : 31 décembre 2016	CMDP-2016-182
97299	Annie Soulières	Psychiatrie	Psychiatrie	Sept-îles	31 décembre 2017	CMDP-2016-183
96215	Magalie Dubé	Radiologie	Radiologie	Haute-Côte-Nord et Manicouagan	31 décembre 2016	CMDP-2016-184

Adopté à l'unanimité

8.3.8.2 Docteur Sébastien Dubuc, médecin de famille, membre actif

Résolution 2017-01-013

Démission docteur Sébastien Dubuc, médecin de famille, membre actif

Attendu la lettre de démission de *docteur Sébastien Dubuc*, médecin de famille, membre actif à l'installation de Fermont, datée du 25 novembre 2016;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, résolution n° CMDP-2016-181

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission de *docteur Sébastien Dubuc* (n° permis 97451) en date 31 janvier 2017;

De lui adresser une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité

8.3.8.3 Monsieur Maxim Gilbert, pharmacien, membre actif

Résolution 2017-01-014

Démission monsieur Maxim Gilbert, pharmacien, membre actif

Attendu la lettre de démission de *monsieur Maxim Gilbert*, pharmacien, membre actif à l'installation de Manicouagan, datée du 10 novembre 2016;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, résolution n° CMDP-2016-185;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission de **monsieur Maxim Gilbert**, pharmacien, en date du 9 janvier 2017;

De lui adresser une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité

8.4 Règlement portant sur *la gestion des conflits d'intérêts et d'exclusivité de fonctions pour le président-directeur général adjoint, un hors-cadre, un cadre supérieur; conflits d'intérêts pour un cadre intermédiaire, un professionnel, un employé, un stagiaire ou une personne exerçant sa profession dans l'établissement*

Ce règlement établit les normes applicables au président-directeur général, au président-directeur général adjoint, à un cadre supérieur ou à un hors-cadre en matière de conflits d'intérêts et d'exclusivité de fonctions.

Il détermine les normes applicables pour un cadre intermédiaire, un professionnel, un employé ou un stagiaire en matière de conflit d'intérêts. Il a également pour objet d'établir les mesures pour prévenir ou faire cesser les conflits d'intérêts dont ceux relatifs à l'octroi de contrats par l'établissement à une personne qu'il emploie ou qui y exerce sa profession ou aux contrats intervenus entre l'établissement et une entreprise à l'égard de laquelle ces personnes ont un intérêt direct ou indirect.

Résolution 2017-01-015 Règlement portant sur *la gestion des conflits d'intérêts et d'exclusivité de fonctions pour le président-directeur général adjoint, un hors-cadre, un cadre supérieur; conflits d'intérêts pour un cadre intermédiaire, un professionnel, un employé, un stagiaire ou une personne exerçant sa profession dans l'établissement*

Attendu que le conseil d'administration doit établir des mesures pour prévenir ou faire cesser les conflits d'intérêts auxquels peuvent donner lieu l'octroi de contrats entre l'établissement et une personne qu'il emploie ou une personne qui exerce sa profession dans tout centre qu'il exploite ou entre l'établissement et une entreprise à l'égard de laquelle ces personnes ont un intérêt direct ou indirect. (*Article 235 de la LSSSS*);

Attendu que le conseil d'administration doit aussi préciser les normes applicables au président-directeur général, au président-directeur général adjoint, un hors-cadre ou un cadre supérieur en matière d'exclusivités de fonctions. (*Articles 37 et 59 de la LMRSSS*);

Il est proposé et appuyé

D'adopter, tel que présenté, le règlement du conseil d'administration numéro **G1-251-017** : *Gestion des conflits d'intérêts et exclusivité de fonctions pour le président-directeur général adjoint, un hors-cadre, un cadre supérieur; conflits d'intérêts pour un cadre intermédiaire, un professionnel, un employé, un stagiaire ou une personne exerçant sa profession dans l'établissement*

Adopté à l'unanimité

8.5 Politique de dénomination

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord souhaite se doter d'une politique de dénomination visant à baliser l'attribution d'une dénomination à un local ou à un espace commun appartenant à l'établissement et ce, dans le but d'offrir la possibilité de reconnaître une personne significative ou une organisation donatrice et de clarifier les rôles et responsabilités des personnes concernées par l'approbation des dénominations.

Le document a fait l'objet d'une adoption au comité de direction. Il sera diffusé à tout le personnel ainsi qu'après de la population via le site Internet de l'établissement.

Un comité de dénomination sera formé. Monsieur Jean-Pierre Porlier fait part de son intérêt à représenter le conseil d'administration au sein de ce comité.

Résolution 2017-01-016

Politique de dénomination

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord dispose de plusieurs locaux et espaces communs au sein de ses installations réparties sur l'ensemble du territoire nord-côtier;

Attendu que certains locaux portent déjà une dénomination, alors que d'autres seront appelés à en porter une;

Attendu le souhait du CISSS de reconnaître grâce au choix de dénomination des personnes significatives ou des organisations donatrices;

Attendu le désir de l'établissement de clarifier les rôles et responsabilités des personnes concernées par l'approbation des dénominations;

Attendu que cette politique a été adoptée par le comité de direction du CISSS;

Il est proposé et appuyé

D'adopter, telle que présentée, la politique de dénomination – numéro **G1-252-011**.

Adopté à l'unanimité

8.6 Modifications au permis d'exploitation

Une mise à jour du permis d'exploitation doit être effectuée afin de tenir compte de divers changements (suite à des vérifications) et des deux projets d'agrandissement à Sept-Îles et à Baie-Comeau.

Concernant le regroupement de la mission CHSLD de Sept-Îles au 540, avenue Franquelin, la proposition de dénomination est : CHSLD de Sept-Îles. Or, des représentations ont été effectuées auprès d'un administrateur afin que les noms des résidences Gustave-Gauvreau et Urgel-Pelletier soient en quelque sorte préservés, et ce, dans un esprit de respect de l'engagement des personnes concernées.

Les normes ministérielles en cette matière se doivent d'être respectées. L'adjointe au président-directeur général et relations avec les médias vérifiera cependant auprès du MSSS et de la Commission de la toponymie, afin d'identifier la meilleure façon d'honorer les noms de ces deux bâtisseurs.

Résolution 2017-01-017

Modifications au permis d'exploitation

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

Attendu qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

Attendu que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

Attendu le changement d'adresse du CLSC de Schefferville pour le 320 au lieu du 326, rue A.-P.-Low, Schefferville (Québec) G0G 2T0;

Attendu les services offerts au 162, rue des Jésuites à Tadoussac (Québec) G0T 2A0;

Attendu la fermeture de dix (10) lits du CHSLD N.-A.-Labrie ne répondant pas aux normes;

Attendu l'ajout de quinze (15) lits à la suite de l'agrandissement du CHSLD Boisvert;

Attendu le regroupement de tous les lits en CHSLD (100 lits) de Sept-Îles sous un même toit, soit au 540, avenue Franquelin;

Attendu les changements d'appellations au permis :

- Hôpital de Sept-Îles : Pour la mission CH située au 45, rue du Père-Divet;
- CHSLD de Sept-Îles : Pour la mission CHSLD (nouvelle installation au permis) située au 540, avenue Franquelin.

Attendu l'ajout d'une installation au permis, soit le Centre multiservices de santé et de services sociaux de Sept-Îles, située au 531, avenue Gamache où seront offerts les services en santé mentale, dépendance, itinérance et soins à domicile.

Il est proposé et appuyé

De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CISSS de la Côte-Nord et d'émettre un nouveau permis d'exploitation;

Que le CISSS de la Côte-Nord s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'autoriser monsieur Marc Fortin, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

8.7 Affaires bancaires

Le président-directeur général présente **madame Nadia Beaudoin**, adjointe à la direction des ressources financières et de la logistique, dont la nomination à titre de directrice par intérim est à l'ordre du jour ce soir.

À la suite de l'adoption du projet de loi 10 « Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), le CISSS de la Côte-Nord a procédé, en avril 2015, aux changements des signataires des affaires bancaires pour l'ensemble des comptes des installations fusionnées.

Le 13 avril 2016, le conseil d'administration a approuvé le règlement sur la délégation de signatures engageant la responsabilité de l'établissement (G1-251-008). En septembre 2016, le conseil approuva sa mise à jour considérant la modification de la structure organisationnelle par l'abolition de la Direction de la logistique et la nouvelle appellation de la Direction des ressources financières et de la logistique.

Ce règlement mentionne que le conseil d'administration doit désigner la ou les institutions financières avec lesquelles l'établissement effectue ses transactions ainsi que les signataires pour les effets bancaires et les emprunts.

À la suite de l'ouverture d'un nouveau compte bancaire au nom du CISSS de la Côte-Nord auprès de Desjardins (regroupant tous les comptes des installations fusionnées), les signataires concernant les emprunts bancaires pour ce compte ne sont pas désignés.

8.7.1 Désignation des institutions financières et signataires

Résolution 2017-01-018

Désignation des institutions financières et signataires

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2);

Attendu que le règlement sur la délégation de signatures engageant la responsabilité de l'établissement (G1-251-008) mentionne que ce dernier doit désigner les institutions financières avec lesquelles il fait affaire et doit nommer les signataires pour les effets bancaires ainsi que pour conclure les emprunts (incluant les marges de crédits);

Attendu que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le président-directeur général;
- la présidente-directrice générale adjointe;
- le directeur des ressources financières et de la logistique;

soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à poser tous les actes et à signer tous les documents requis pour donner plein effet aux présentes;

Il est proposé et appuyé

De désigner, sur recommandation du président-directeur général, la Banque Nationale et Desjardins (comprenant l'ensemble des comptes d'affaires du CISSS de la Côte-Nord) comme étant les institutions financières avec lesquelles l'établissement effectue ses transactions bancaires et ses emprunts bancaires (incluant les marges de crédits);

De nommer l'un ou l'autre des dirigeants suivants comme signataire des effets bancaires pour lesquels deux signatures sont requises en tout temps, et **de nommer** l'un ou l'autre des dirigeants suivants comme signataire des emprunts (incluant les marges de crédits) :

- le président-directeur général;
- la présidente-directrice générale adjointe;
- le directeur des ressources financières et de la logistique;

D'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution;

Le tout prenant effet rétroactivement au 9 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

8.7.2 Acceptation d'un contrat de crédit variable avec Desjardins

Ce contrat de crédit variable fait suite à l'autorisation d'emprunt donnée par le conseil lors de la séance publique régulière du 23 novembre dernier.

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord («l'Institution») a accepté le 20 décembre 2016 un contrat de crédit variable de la Caisse populaire Desjardins de Hauterive («contrat»);

Attendu que l'Institution désire se prévaloir, dans le cadre des autorisations d'emprunt du ministère de la Santé et des Services sociaux, des modalités de financement de la Fédération des caisses Desjardins du Québec («Desjardins») mentionnées dans le contrat de crédit variable;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu que :

1. L'Institution soit et elle est, par les présentes, autorisée à emprunter de Desjardins une somme n'excédant pas les limites établies par toute autorisation gouvernementale requise aux termes des lois régissant l'Institution, y compris les autorisations d'emprunt émises en sa faveur par le ministère de la Santé et des Services sociaux selon les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ou toute législation modifiant ou remplaçant celle-ci sous forme d'Acceptations Desjardins émises dans le cadre du programme Acceptations Desjardins, le tout conformément aux termes et conditions d'une convention à intervenir entre l'Institution et Desjardins (la «Convention»), dont un exemplaire a été soumis à la présente séance.
2. Le projet de convention soumis à la présente séance soit et il est, par les présentes, approuvé avec tels amendements, suppression et ajouts qui, de l'avis des personnes qui signeront la Convention peuvent y être requis, l'approbation de ces personnes étant prouvée de façon concluante par la signature de la Convention de la manière prévue au paragraphe 10 des présentes.
3. Aux fins de constater chacun des tirages effectués auprès de Desjardins, l'Institution soit et elle est, par les présentes, dûment autorisée à créer, émettre et vendre des lettres de dépôt régies par la Loi sur les lettres et billets de dépôt (Canada), acceptées sans condition par Desjardins et admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, le tout suivant les termes et conditions prévus à la Convention.
4. La nomination de Desjardins à titre d'agent émetteur des Acceptations Desjardins est par les présentes approuvée de même que la forme et teneur des Acceptations Desjardins telles que prévues à la Convention.
5. Le paiement par l'Institution des frais d'estampillage et de tout autre honoraire payable à Desjardins pour chaque tirage d'Acceptations Desjardins est par les présentes approuvé.
6. La signature et la livraison, pour et au nom de l'Institution, des Acceptations Desjardins conformément aux dispositions énoncées à la Convention, sont par les présentes approuvées.
7. L'Institution mandate et autorise irrévocablement Desjardins à poser tous les gestes nécessaires ou utiles afin que les Acceptations Desjardins émises conformément à la Convention soient admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, et à signer en son nom et pour son compte tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à cette négociation.
8. Le directeur général de Desjardins et le premier vice-président, Trésorerie Mouvement, ou tout autre dirigeant du Prêteur que ces derniers pourront désigner de temps à autre à cette fin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés et requis, pour et au nom de l'Institution, de signer par fac-similé de signature chaque Acceptation Desjardins.
9. La nomination de Desjardins à titre d'agent payeur des Acceptations Desjardins suivant les dispositions prévues à la Convention est, par les présentes, approuvée.
10. L'un des dirigeants suivants, soit le **président-directeur général** ou la **présidente-directrice générale adjointe** ou le **directeur des ressources financières et de la logistique**, est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de l'Institution, la Convention de même que tout certificat, document et écrit qui peuvent être jugés nécessaires, utiles ou opportun aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'il jugera nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, à transmettre à Desjardins, pour et au nom de l'Institution, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins.

Adopté à l'unanimité

9. Dossiers en cours

9.1 Rapport du président-directeur général sur les soins de fin de vie

Chaque année, le président-directeur général doit déposer un rapport au conseil d'administration et à la Commission sur les soins de fin de vie, concernant l'application de la politique sur les soins de fin de vie dans la région suite de l'entrée en vigueur, le 10 décembre dernier, de la Loi concernant les soins de fin de vie.

Pour les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de la loi, le rapport est déposé tous les six mois, soit en juin 2016, en décembre 2016, en juin 2017 et en décembre 2017. Les données sont disponibles sur le site Web de l'établissement.

9.2 Plan de retour à l'équilibre budgétaire et projets d'optimisation et de transformation

Comme un déficit est anticipé au 31 mars 2017, le CISSS est tenu, en vertu de la loi, de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Le MSSS nous a enjoint à déposer un plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB) avant les fêtes. Il a cependant accepté de patienter jusqu'à aujourd'hui pour ce dépôt.

L'équipe de direction s'est affairée à identifier une série de mesures et de plans de transformation visant principalement à moderniser les façons de faire, tout en respectant l'offre de services complète sur la Côte-Nord et arriver en équilibre avec une marge de manœuvre pour les besoins futurs en termes de services sécuritaires et de qualité.

Huit projets de transformation importants sont présentés ce soir, lesquels vont interpeller l'ensemble du territoire de la Côte-Nord, vont susciter des réactions, exiger du temps, beaucoup de communications ainsi que du support à nos gestionnaires et à nos employés.

Les membres du conseil d'administration insistent sur l'importance de déployer un plan de communication afin de rejoindre tous les intervenants, notamment les conseils professionnels, les instances syndicales, les gestionnaires et l'ensemble du personnel.

Un suivi de l'avancement des projets et des indicateurs associés sera effectué au conseil d'administration et au MSSS.

Résolution 2017-01-020

Plan de retour à l'équilibre budgétaire et projets d'optimisation et de transformation

Attendu la Loi sur l'équilibre budgétaire;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord prévoit un déficit budgétaire au 31 mars 2017;

Attendu l'obligation de présenter au ministère de la Santé et des Services sociaux un plan de retour à l'équilibre budgétaire;

Attendu que les services à la population de la Côte-Nord doivent être maintenus et préservés;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord dispose des ressources financières suffisantes pour répondre aux besoins de la population;

Il est proposé et appuyé

D'entériner les projets d'optimisation et de transformation énumérés ci-dessous;

De transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux le plan de retour à l'équilibre budgétaire;

De demander au président-directeur général d'assurer la mise en œuvre et le suivi des projets énumérés;

De faire rapport au conseil d'administration de l'avancement des projets et des indicateurs associés;

Projets d'optimisation:

1. Assurance salaire;
2. Main-d'œuvre indépendante;
3. Temps supplémentaire;
4. Pertinence clinique;
5. Transports des usagers;
6. Aides techniques;
7. Garde clinique et administrative;
8. Remplacement des cadres en stabilité d'emploi.

Projets de transformation:

1. Harmoniser les ratios de personnel selon les meilleures pratiques (ex.: CHSLD);
2. Évaluer la possibilité de regrouper des services;
3. Regrouper les services de réadaptation en jeunesse;

4. Ajuster la gestion des ressources intermédiaires en fonction du cadre de référence;
5. Transformer une partie des lits de CHSLD du secteur de la Minganie;
6. Regrouper les services de réadaptation du secteur Manicouagan;
7. Regrouper les services alimentaires du secteur Manicouagan;
8. Évaluer la possibilité de regrouper le CHSLD N.-A.-Labrie au CHSLD Boisvert.

Adopté à l'unanimité

10. Nouveaux dossiers

10.1 Processus d'agrément

Agrément Canada a annoncé sa visite au CISSS de la Côte-Nord à l'automne 2018 pour les programmes SAPA, santé physique ainsi que pour les normes de prévention et contrôle des infections, médicament, leadership et gouvernance. Et en 2020 pour les autres programmes services, dont la jeunesse et la santé mentale.

Le processus d'agrément est l'un des moyens les plus efficaces pour examiner et améliorer la qualité des services de façon régulière et systématique. Pour ce faire, plusieurs équipes qualité seront également formées.

Une des équipes qualité sera dédiée au suivi des normes sur la gouvernance. Il est proposé que ce rôle soit confié au comité de gouvernance et d'éthique.

Résolution 2017-01-021

Processus d'agrément

Attendu la volonté du CISSS de la Côte-Nord de mettre tout en oeuvre pour répondre aux plus hauts standards de qualité et de sécurité et de se préparer aux visites d'agrément Canada de 2018 et 2020;

Attendu que le comité de gouvernance et d'éthique exerce les fonctions prévues par la LSSSS et que de façon plus spécifique, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement;

Il est proposé et appuyé

De confier au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration, le mandat d'agir à titre **d'équipe qualité gouvernance**, afin de procéder à l'autoévaluation des normes sur la gouvernance, d'identifier les normes conformes et non-conformes et d'en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité

10.2 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

L'élaboration d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées découle de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Il doit être adopté, révisé et rendu public annuellement et doit contenir des éléments sur les thèmes suivants :

- Accès aux installations;
- Respect de la politique d'accès aux documents et services;
- Accès Web;
- Approvisionnement (achat des biens et services);
- Les activités lors de la semaine québécoise des personnes handicapées;
- L'emploi;
- Équipements dans nos installations.

Le diagnostic a permis d'identifier certains constats qui seront pris en compte pour la rédaction du plan d'action, qui sera réalisé en collaboration avec les organismes communautaires, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le comité des usagers, afin d'être déposé au conseil d'administration pour adoption au printemps 2017.

Le plan devra être adopté par le conseil d'administration et rendu public. Il devra être révisé annuellement. Un bilan annuel doit aussi être fait, présenté au conseil d'administration et rendu public.

11. Rapport des comités

11.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, monsieur Claude Belzile, présente le rapport suite à la réunion tenue le 12 janvier dernier.

Voici les sujets abordés :

- Plan de travail du comité;
- Processus d'agrément;
- État de situation et harmonisation des pratiques à l'égard des fondations et des sollicitations du milieu;
- État de situation portant sur les ressources intermédiaires (RI).

11.1.1 Plan d'action – petites ressources intermédiaires (RI)

Dans le cadre de l'implantation du cadre de référence révisé par le MSSS, le CISSS de la Côte-Nord doit s'assurer de la conformité de l'application des règles lors du renouvellement des ententes contractuelles convenues avec les exploitants des ressources de type familial (RTF) et des ressources intermédiaires (RI).

Puisque plusieurs ressources de la région ont été identifiées comme étant non conformes par la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées et qu'une mise aux normes pourrait entraîner plusieurs impacts notamment sur la population desservie, une étude de ce dossier a été réalisée par le comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ), afin d'apprécier chacune des situations et de prévoir un plan de transition respectueux des usagers et proches, des exploitants et des communautés impliquées.

À la suite de son analyse, le CGÉ recommande au conseil d'administration de mettre en œuvre le plan d'action tel que présenté dans l'état de situation portant sur les petites ressources intermédiaires.

Résolution 2017-01-022

Plan d'action – petites ressources intermédiaires (RI)

Attendu que le cadre de référence sur les ressources intermédiaires, édité en avril 2001, et le Guide d'orientation sur la pratique professionnelle et la ressource de type familial, publié en mai 2003, ont fait l'objet d'une révision complète et sont remplacés par le présent cadre de référence;

Attendu que ce cadre de référence guide les changements de pratiques professionnelles rendus nécessaires eu égard au nouveau contexte créé par la *Loi sur la représentation des ressources* (LRR);

Attendu que le cadre de référence présente les lignes directrices qui guident les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux pour offrir une prestation de services de qualité aux usagers, et détermine les nouvelles modalités de rétribution des ressources;

Attendu le CISSS doit procéder à l'implantation du nouveau cadre de référence et s'assurer de la conformité de l'application des règles lors du renouvellement des ententes contractuelles convenues avec les exploitants des RTF et des RI;

Attendu les travaux prioritaires 2016-2017 du CISSS de la Côte-Nord adoptés le 28 septembre 2016, mettant la régularisation des contrats des ressources non institutionnelles (RNI) non conformes au cœur des priorités de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées;

Attendu la recommandation de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé et appuyé

De mettre en œuvre le plan d'action tel que présenté dans l'état de situation portant sur les petites ressources intermédiaires;

De mandater la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées pour assurer la mise en œuvre du plan d'action;

De mandater le comité de gouvernance et d'éthique pour assurer le suivi de l'avancement du plan d'action et d'apporter les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

11.3 Comité de vigilance et de la qualité

Le président du comité de vigilance et de la qualité, monsieur Michel Paul, présente le rapport suite à la réunion tenue le 11 janvier dernier.

Le rapport sur le régime des plaintes fait mention de trois nouvelles plaintes reçues et de six recommandations complétées, et au total 82 recommandations en cours de suivi.

Les membres ont demandé qu'un suivi plus rigoureux soit assuré auprès des directions concernées afin de diminuer considérablement ce nombre. Une procédure pourrait être instaurée en ce sens, le cas échéant.

Au niveau de la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique, il a été question des dossiers suivants :

- Dans le suivi des recommandations, plans d'action et reddition de comptes : présentation par la directrice du programme SAPA, du rapport *Les conditions de vie des adultes hébergés en CHSLD*;
- Présentation du tableau de bord;
- Analyse des causes souches – code rose, Hôpital de Sept-Îles : le comité va s'assurer que les recommandations formulées soient réalisées dans un délai acceptable;
- Bilan de la situation en regard de la grippe et de la gastro-entérite.

11.4 Comité ressources humaines

La présidente du comité ressources humaines, madame Solange Turgeon, présente le rapport suite à la réunion du 24 janvier dernier.

Quatre dossiers ont été abordés :

1. Les différentes mesures prévues pour diminuer les coûts en assurance salaire pour l'année 2017-2018;
2. Les négociations locales qui auront lieu à compter de l'automne prochain;
3. Le plan maître de transformation des directions du CISSS;
4. Un retour sur indicateurs en ressources humaines.

12. Affaires nouvelles

12.2 Absence et remplacement du directeur des ressources financières et de la logistique

Étant donné l'absence de monsieur Jean-Philippe Comtois, directeur des ressources financières et de la logistique, pour une durée indéterminée, madame Nadia Beaudoin, adjointe au directeur, assumera son remplacement durant cette période.

Dans les circonstances, elle participera au comité de direction et assurera la prise en charge de l'ensemble des dossiers de monsieur Comtois, en tant que directrice des ressources financières et de la logistique par intérim.

Madame Johanne Beaudoin, administratrice, demande que son abstention soit notée au procès-verbal étant donné son lien de parenté avec la candidate.

Résolution 2017-01-023

Absence et remplacement du directeur des ressources financières et de la logistique

Attendu l'absence de monsieur Jean-Philippe Comtois, directeur des ressources financières et de la logistique, pour une durée indéterminée;

Attendu que la prise en charge de l'ensemble des dossiers de la direction est requise;

Attendu que plusieurs types de documents nécessitent la signature du directeur des ressources financières et de la logistique;

Il est proposé et appuyé

De confier l'intérim de la Direction des ressources financières et de la logistique à madame Nadia Beaudoin, et ce, pour la durée de l'absence de monsieur Comtois;

De mandater madame Beaudoin pour assurer le suivi des différents dossiers;

D'autoriser madame Beaudoin à signer tous types de documents relevant de cette direction.

Adopté à la majorité

13. Période de questions du public

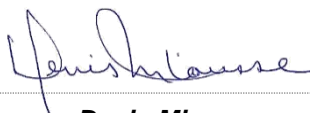
Le président invite les personnes inscrites sur la liste prioritaire à s'identifier et à adresser leurs questions. D'autres questions en présence et en visioconférence sont posées par la suite. Il rappelle que la durée maximale de la période de questions est de 30 minutes et que les questions doivent être claires et concises

À noter que les questions nécessitant un suivi se retrouveront dans le **Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public** lors de la prochaine assemblée. Voici la liste des sujets abordés :

1. Comité urgence Sept-Îles;
2. Réorganisation des services cliniques;
3. OPTILAB;
4. GMF;
5. Santé psychologique chez les professionnels et les techniciens du réseau;
6. Surfacturation;
7. Desserte de services spécialisés en radiologie en Basse-Côte-Nord;
8. Stationnement à la résidence des Bâisseurs à Sept-Îles;
9. Projet pilote – présence de deux médecins à l'urgence de Sept-Îles.

14. Clôture

Sur motion dûment appuyée, l'assemblée est levée à 18 h 30.



Denis Miousse
Président



Marc Fortin
Secrétaire

ADOPTÉ LE : 31 mai 2017

SECRÉTAIRE DE RÉUNION : Andrée Tremblay